

Décision

Générale

colonial

Décision n° 308 Personnel européen.

n° 308

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 avril 1943

Numéro JO

n° 8 du 15/04/1943

Date du numéro

15 avril 1943

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de 15 jours à solde en tière, valable pour compter du 13 Avril 1943, est accordée a Madame Alice PARIS, auxiliaire au Cercle de Djibouti.